



Ordonnance de télécom CRTC 2025-70

Version PDF

Référence : 2022-191

Gatineau, le 5 mars 2025

Dossier public : 1011-NOC2019-0372

Ordonnance de paiement du Fonds pour la large bande – Approbation des rapports sur les fonds retenus – Février 2025

1. Le Conseil approuve un rapport sur les fonds retenus soumis par le bénéficiaire de financement pour la large bande suivant, comme énoncé ci-dessous. Le Conseil estime que les projets ont satisfait aux exigences applicables et répondent aux objectifs du Fonds pour la large bande. Les rapports sur les fonds retenus démontrent que le bénéficiaire exploite le réseau depuis un an conformément aux conditions de service énoncées dans les décisions de financement et les énoncés des travaux approuvés connexes. Le Conseil ordonne au gestionnaire du fonds central d'allouer les fonds au bénéficiaire associé à ces retenues.

Bénéficiaire	Date de soumission	Référence de l'ordonnance de l'énoncé des travaux
ATG Arrow Technology Group Limited Partnership	13 janvier 2025	Ordonnance de télécom CRTC 2022-191
ATG Arrow Technology Group Limited Partnership	1er février 2025	Ordonnance de télécom CRTC 2022-191
ATG Arrow Technology Group Limited Partnership	5 février 2025	Ordonnance de télécom CRTC 2022-191

Secrétaire général